

Belle étoile 2 Carquefou (44)

Affaires - WEST FINANCES

NUMÉRO DE DOSSIER : 5908

COORDONNÉES	
Résidence	Belle étoile 2 3 rue Jupiter 44470, Carquefou
Exploitant	WEST FINANCES 30 Rue de l'Europe 44240, LA CHAPELLE SUR ERDRE 02 51 81 02 02 contact@westfinances.com
Cabinet de Syndic	EN ATTENTE ,
Notaire programme	ETUDE FANZEL-BATAILLE 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr
Référence cadastrale	Section CH - n°180

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	63 100 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	4 100 €
Montant TVA	820 €
Total TTC	63 920 €
Frais Notaire	6 300 €
Total acte en mains	70 220 €
Rentabilité brute HT / HT	6.5 %
Numéro copropriété	3 + 119 (PKG)
Numéro d'exploitation	001
Type de lot	T1 Bis
Surface	27.55 m ²
Niveau / étage	RDC
Balcon	Oui (terrasse de 6.25 m ²)
Parking	Oui n°19
Classe énergie	En cours ...

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	622 €
Fonds de travaux (annuel)	34 €
Taxe foncière (2024)	354 €
Dont TOM remboursée	0 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	-
Propriété des locaux d'exploitation	
Année de construction	2015
DAT et livraison	-

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	Tacite reconduction depuis 2024
Loyer annuel HT	4 100 €
Mode d'indexation	Triennale ILC plafonnée à 2.5% sur la période triennale
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 28/03/2025 à 11:09